

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_05_RH_21_09_28_TAB_EMP

INS EA MM

Institut national supérieur
d'enseignement artistique
Marseille Méditerranée

**ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
MARSEILLE MÉDITERRANÉE**

Siège social : 184, avenue de Luminy - CS 70912 - 13288 Marseille Cedex 9

**Conseil d'Administration
Séance du 22 octobre**

**TABLEAU DES EMPLOIS
Créations, suppressions et transformations
de postes**

Délibération n°DELIB_05_RH_21_10_22_TAB_EMP

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux octobre,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, à l'invitation de Monsieur le Président en date du 12 octobre 2021.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Loi n° 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- Les statuts de l'établissement,
- La délibération du Conseil d'administration de l'INSEAMM n° DELIB_02_RH_21_07_12_TAB_EMP du 12 juillet 2021 modifiant les effectifs des agents de l'INSEAMM,

Considérant l'avis du Comité technique du 28 septembre 2021,

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_05_RH_21_09_28_TAB_EMP

Le Président,

EXPOSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois des établissements sont créés par l'organe délibérant de l'établissement, à savoir le Conseil d'administration de l'INSEAMM.

Il appartient donc au Conseil d'administration, après avis du Comité technique, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser le grade, la catégorie hiérarchique et la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimé en heure.

Pour les recrutements (création ou transformation), l'INSEAMM recrutera des fonctionnaires, conformément au statut de la fonction publique territoriale.

En cas d'impossibilité de recrutement d'un fonctionnaire (nature des fonctions, contrat de projet ou d'opération, candidature infructueuse ou besoins du service), l'établissement peut recruter des agents non titulaires de droit public. Ils seront rémunérés sur la base de l'échelle indiciaire prévue par le grade de recrutement ou en référence à un grade/cadre d'emploi dans l'éventualité où il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires qui pourraient assurer les fonctions correspondantes.

Le tableau des emplois (créations, modifications et suppression) (pièces jointes n°1, n°2, n°3, n°4) est modifié dans les conditions précisées ci-dessous au vu de :

- La nécessité de donner aux services les moyens humains pour mener à bien les missions de l'INSEAMM ;
- La nécessaire évolution de l'organisation des services de l'INSEAMM ;

Les transformations de poste concernent uniquement des postes permanents:

- Transformation en vue d'un prochain recrutement :
 - o Agent accueil surveillance,
 - o Directrice Artistique et Pédagogique BA,
 - o Assistant d'enseignement artistique Accompagnement piano CRR,
- Transformation au vu de l'évolution des besoins du service
 - o Professeur d'enseignement artistique Cinéma BA,
- Transformation en vue d'un reclassement
 - o Agent d'accueil et de surveillance CRR,
- Transformation pour revalorisation salariale et prise en compte des futurs concours
 - o 4 Enseignants IFAM,
 - o 5 Enseignants CRR
- Transformation en vue d'une réussite concours

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_05_RH_21_09_28_TAB_EMP

- Enseignant CFPI / classe prépa BA,

4 fiches de poste sont transmises pour information :

- Préparateur achats beaux-arts
- Responsable de la régie technique BA
- Agent de prévention et de sécurité SG-DG
- Gestionnaire patrimoine maintenance accueil BA

Une création de poste est prévue de coordinateur DEMOS au conservatoire (poste d'attaché non permanent) en contrat de projet.

Récapitulatif du tableau de emplois : emplois permanents pourvus budgétairement :

	2021	2022	2023	2024	Total
Enseignants Professeurs Assistants d'enseignement artistique	61	0	8	90	159
Personnel administratif technique central et hors central	30	20	3	35	88
Total	91	20	11	125	247

Telles sont les raisons pour lesquelles je au Conseil d'Administration d'adopter ma proposition.

INSEAMM CA 22/10/2021
Délibération n°DELIB_05_RH_21_09_28_TAB_EMP

Le Conseil d'Administration, après en avoir discuté,

DECIDE

Article 1 : de valider le tableau des emplois, conformément aux annexes jointes (PJ 1, 2, 3, 4) et les fiches de poste.

Article 3 : d'inscrire les crédits prévus à cet effet sur les articles correspondants du budget.

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes pour	16
Votes contre	5
Abstentions	0

Fait à Marseille, le 22 octobre 2021.

Le Président



Jean-Marc Coppola

Transmise au représentant de l'État le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le :